le cnam

Le Conservatoire national
des arts et métiers
au cœur des territoires

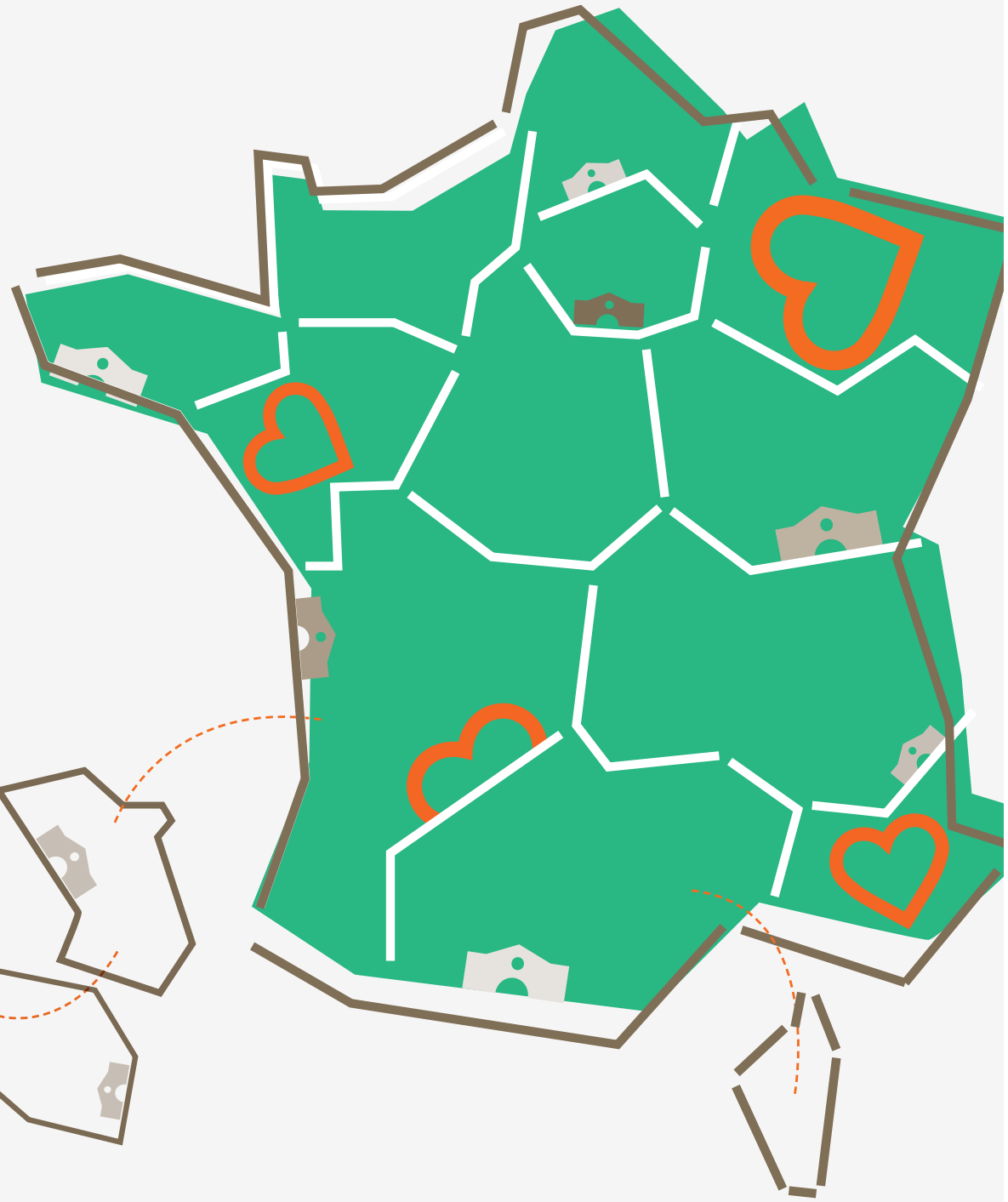

Crédits photos : Laurence Benoit & Sandrine Villain
Design graphique : Dominique Bouby &Thomas Veniant
Rédactrice : Amélie Zanetti
Directeur de la communication : Vincent Roger

Juin 2021 - Dircom Cnam

Au cœur des territoires la formation professionnelle comme générateur d'égalité républicaine et vecteur de revitalisation des territoires...

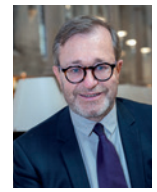

Docet omnes ubique: il enseigne à tous et partout. C'est la devise du Conservatoire national des arts et métiers à laquelle nous donnons aujourd'hui une nouvelle impulsion afin de mettre la formation tout au long de la vie à la portée de toutes et de tous. C'est-à-dire de donner à chaque individu, quels que soient son âge, son origine sociale, son bagage antérieur ou son lieu de résidence, les moyens de réussir son projet professionnel et personnel. En fait la possibilité de progresser, de s'émanciper davantage voire de se réinventer.

Afin d'accompagner la transformation des compétences et des métiers, de donner à chaque citoyen les clés pour devenir acteur de son parcours professionnel et de fournir des solutions adaptées aux enjeux économiques et sociaux de chaque bassin d'emploi, nous avons lancé le projet *Au cœur des territoires*. Un ambitieux programme de déploiement au plus près des besoins des individus, des entreprises et des collectivités territoriales qui se traduira, à l'horizon 2022, par la création d'une centaine de nouveaux espaces d'accès à la formation, principalement implantés dans les villes moyennes, regroupées dans les programmes de l'Agence nationale de la cohésion des territoires **Action cœur de ville** et **Territoires d'industrie**.

Au cœur des territoires s'inscrit pleinement dans la mission d'inclusion sociale portée par le Conservatoire. C'est un élément de réponse aux défis introduits par la loi *Liberté de choisir son avenir professionnel*, qui met en place les contours d'une nouvelle société de compétences et introduit la notion de garantie universelle d'accès à la formation tout au long de la vie. *Au coeur des territoires* participe parallèlement aux ambitions de redynamisation des territoires portées par les ministères de la Cohésion des territoires et de l'Industrie.
Avec ce projet nous agissons concrètement pour rapprocher la formation auprès de toutes et tous. Celle-ci n'est plus réservée aux grandes métropoles. Désormais, elle est structurée avec rigueur et détermination dans les villes médianes. **Avec nos partenaires des programmes Action cœur de ville et Territoires d'industrie nous mettons en place une véritable révolution de la formation initiale et continue en France.** Nous contribuons ainsi à relever deux défis : le renforcement de l'égalité républicaine et la revitalisation des territoires.

Olivier Faron,
administrateur général du Cnam

L'offre d'enseignement supérieur et de formation professionnelle est un élément majeur pour l'attractivité de nos villes à «taille humaine» et le programme national Action cœur de ville en a fait, à juste titre, une de ses priorités. Elle a trouvé une concrétisation opérationnelle grâce au partenariat innovant et ambitieux signé par mon ministère avec le Cnam visant à déployer une centaine d'antennes locales de formation *Au cœur des territoires*. Les villes et agglomérations ACV, en liaison avec Territoires d'industrie, ont été très réactives et imaginatives. Je salue la mobilisation de toutes les parties prenantes pour que ces créations deviennent réalité au moment où notre pays est engagé pour réussir la relance territoriale et écologique.

Jacqueline Gourault,
ministre de la Cohésion des territoires
et des Relations avec les collectivités territoriales

ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

Il n'y a pas de grande économie sans industrie. Et le cœur battant de cette industrie, ce sont nos territoires. 70% de l'industrie se situent en dehors des métropoles et 71% des investissements industriels étrangers se sont faits en 2019 dans des communes de moins de 20 000 habitants. C'est la logique même des territoires d'industrie, fer de lance de la politique de reconquête industrielle du gouvernement. Comme le montre le plan de relance industrielle, notre industrie tricolore se projette dans l'avenir et investit. Néanmoins, chaque année, ce sont environ 50 000 emplois industriels qui sont non pourvus, faute de candidats formés dans les territoires. Avec le *pack rebond* à destination des territoires d'industrie, et le partenariat avec le Cnam, acteur de référence, nous voulons rapprocher l'offre de formation de nos territoires, pour investir dans les talents d'aujourd'hui et de demain.

Agnès Pannier-Runacher,
ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie

Adapter l'offre de formation professionnelle aux besoins économiques des territoires est un enjeu majeur d'attractivité pour les villes moyennes. C'est aussi un enjeu méritocratique permettant à chacun de pouvoir étudier et se former au plus près de son domicile. C'est pourquoi *Villes de France* soutien pleinement l'initiative du Cnam *Au cœur des territoires*, qui s'intègre parfaitement au programme national Action cœur de ville, en participant notamment au comité de sélection. Par leur rôle d'ensemblier des acteurs investis, les élus locaux agissent en faveur de cette dynamique territoriale symbolisée par l'ouverture d'antennes partout en France.

Caroline Cayeux, maire de Beauvais,
présidente de Villes de France

Parce que la formation est un enjeu d'inclusion et d'attractivité pour les territoires, la Banque des Territoires s'est engagée dans l'opération *Au cœur des territoires* aux côtés du Cnam et de l'État. L'initiative du Cnam, couplée aux dynamiques des programmes Action cœur de ville et Territoires d'industrie, a vocation à répondre à des besoins majeurs en période de relance économique. À cette fin, la Banque des Territoires mobilise d'importantes ressources financières pour accompagner l'émergence et le lancement de nouvelles antennes de formation dans les villes Action cœur de ville et Territoires d'industrie. Au moment où la reconquête de notre souveraineté industrielle est essentielle pour notre pays, notre action commune pour porter et développer la formation et accompagner cette industrialisation prend tout son sens.

Olivier Sichel,
directeur général délégué de la Caisse des Dépôts
et directeur de la Banque des Territoires

2DR Grand-Chalon C.Geoffray

L'AdCF est, depuis l'origine, partenaire du Cnam sur le programme *Au cœur des territoires*. Ce programme a été initié par le Cnam pour donner à nos territoires, petits et moyens, une offre de formation de qualité. C'est avec une vraie satisfaction que les intercommunalités se sont saisies de cette opportunité d'accueillir l'offre de formation du Cnam car elle répond à la montée en charge qualitative des politiques de développement économique menées par nos territoires. *Au cœur des territoires* entre aussi, naturellement, en synergie avec les programmes soutenus par l'État, Action cœur de ville et Territoires d'industrie. Ainsi c'est le début d'une montée en compétence générale des territoires qui se dessine. La grande force de l'offre du Cnam est de s'adapter rapidement aux besoins identifiés des acteurs, de créer, à chaque fois, un «attelage» spécifique de compétences pour valoriser les volontés locales et dresser des perspectives de moyen terme. Pour demain, il faudra tirer, ensemble, les enseignements de cette première génération de formations déployées dans les territoires et accompagner, sans doute, dès que c'est possible, la montée en «engagement» des formations proposées. Les transitions numériques et écologiques bouleversent les métiers, en particulier ceux de l'industrie. Les intercommunalités doivent accompagner au «bon niveau» les habitants et les entreprises dans ces transformations. La formation professionnelle jouera un rôle clef.

Sébastien Martin,
président de l'Assemblée des communautés de France

Au cœur des territoires, au plus près des besoins des habitants et des entreprises

Lancé en janvier 2019 par Olivier Faron, administrateur général du Cnam, le programme *Au cœur des territoires* propose un plan de développement de lieux d'accès à la formation pour les collectivités dites de villes moyennes afin de participer au développement économique de ces zones. Cet engagement répond à la promesse de méritocratie républicaine reformulée dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Par ailleurs, cette volonté de renouer avec les zones éloignées des centres urbains, universitaires et métropolitains, s'appuie sur le réseau du Cnam présent dans l'ensemble du territoire français à travers ses 20 centres en région et ses quelques 180 centres d'enseignement.

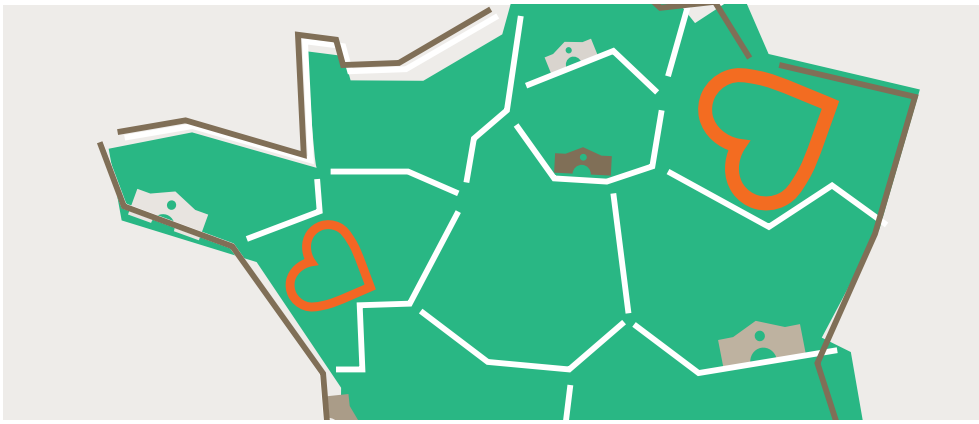

«À travers le programme *Au cœur des territoires*, nous nous engageons à renforcer l'égalité des chances dans les villes médianes. Notre objectif est de fournir la bonne offre de formation au bon endroit et d'associer l'inclusion au développement économique.»

Thibaut Duchêne,
adjoint de l'administrateur général du Cnam
en charge de la stratégie et du développement

Le Cnam et Action cœur de ville, partenaires du programme *Au cœur des territoires*

Depuis le 1er avril 2019, le programme *Au cœur des territoires* s'inscrit officiellement dans le cadre du programme national Action cœur de ville (ACV), porté par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Grâce à ce partenariat, les 222 villes bénéficiaires peuvent inscrire le déploiement de nouveaux cursus de formation à vocation professionnelle dans leur convention locale et mobiliser facilement les financements nécessaires à leur mise en œuvre.

Acteur principal des programmes nationaux Action cœur de ville et Territoires d'industrie, la Caisse des Dépôts et des Consignations, par l'intermédiaire de la Banque des Territoires, accompagne le Cnam dans la mise en œuvre de son programme *Au cœur des territoires*.

1er avril 2019 - Signature de la convention de partenariat *Au cœur des territoires* par Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, et Olivier Faron, administrateur général du Cnam

Premier appel à manifestation d'intérêt

En mai 2019, le premier appel à manifestation d'intérêt (AMI 1) est lancé, conjointement par le Cnam et le ministère, auprès des 222 villes moyennes Action cœur de ville. Les 85 dossiers de candidature ont été analysés par un jury composé de représentants du Cnam, de la direction du programme Action cœur de ville, de Villes de France, de l'Assemblée des communautés de France et de la Banque des Territoires.
Le 26 septembre 2019, les 55 premières villes lauréates sont dévoilées au Cnam, en présence de Muriel Pénicaud, ministre du Travail, de Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Les ouvertures d'antennes *Au cœur des territoires* débutent dès 2019 et s'échelonnent selon la maturité du projet et le niveau de collaboration des collectivités et partenaires locaux. 89% des antennes devraient être effectives d'ici la fin 2021.

Le Cnam, jeudi 26 septembre 2019

Inauguration du centre Cnam de Chaumont, septembre 2019

Deuxième appel à manifestation d'intérêt

Lancé le 20 juillet 2020 à Chalon-sur-Saône dans le cadre du *Pack rebond* à destination des Territoires d'industries, le deuxième appel à manifestation d'intérêt est axé sur la réindustrialisation et le développement de l'apprentissage. Il bénéficie de l'appui renouvelé du programme Action cœur de ville et de la Caisse des Dépôts et des Consignations. Grâce au soutien de Territoires d'industrie, le nombre de collectivités concernées a été étendu. Par ailleurs, le développement des antennes labellisées est renforcé également par les partenariats avec une chambre consulaire, la Chambre de métiers et de l'artisanat, ainsi qu'avec la fédération patronale, l'UIMM, et The Adecco Group.

Ouvert jusqu'au 25 juin 2021, il a été décliné en trois phases successives de sélection des dossiers (novembre 2020, février 2021 et juin 2021).

Dans ce cadre, la Communauté urbaine d'Arras, le Consortium Laon – Agglomération du Saint-Quentinois, le Pays de Saint-Omer (Hauts-de-France), l'entente Loiret-Pithiviers, l'Agglomération du Pays de Dreux et la commune de Dreux (Centre-Val de Loire), la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine (Île-de-France), Montbrison (Auvergne-Rhône-Alpes), Longwy (Grand Est), et Dax (Nouvelle-Aquitaine) ont été labellisés.

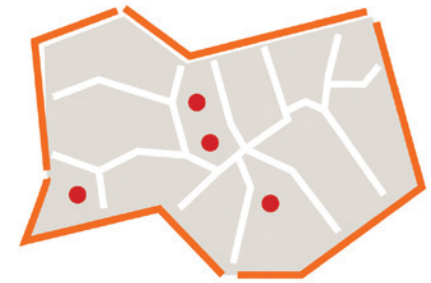
Région Auvergne Rhône-Alpes

La création d'une antenne Cœur de territoires, c'est avant tout une rencontre de femmes et d'hommes qui partagent la conviction qu'un territoire a des atouts qui doivent permettre à ses habitants de s'y projeter durablement. En proposant des actions cousues main et co-construites avec l'ensemble des acteurs du territoire, le Cnam se met au service du développement humain et économique des villes à taille humaine.

Christelle Guéguen-Kuntz,
directrice de l'action régionale du Cnam

Action cœur de ville : financeur et défricheur des politiques urbaines

Lancé en 2018, ce programme national a pour ambition de relever trois défis : revitaliser les centres-villes, améliorer le quotidien des habitants des villes moyennes et conforter le rôle moteur de ces villes dans le développement du territoire. Il se veut une offre de services à 360° pour les 222 collectivités labellisées. Cinq milliards d'euros seront mobilisés sur cinq ans à travers un cofinancement de la Banque des Territoires, de l'État, de l'Agence nationale de l'habitat et d'Action logement. Le Cnam est un partenaire engagé, dans le cadre de ce programme, pour développer une offre de formation sur mesure pour les villes médianes. L'objectif est de s'adapter aux besoins exprimés par les collectivités pour garantir des formations aussi qualitatives que proches. Grâce à Action cœur de ville une centaine de nouvelles antennes du Cnam ont été ou vont être créées.

Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, et Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie, ont présenté le 20 juillet 2020 à Chalon-sur-Saône (71) le *Pack rebond* à destination des Territoires d'industrie.

Pack rebond à destination des territoires d'industrie

Lancé par le Premier ministre à l'occasion du Conseil national de l'industrie, le 22 novembre 2018, le programme national Territoires d'industrie est une stratégie de reconquête industrielle par les territoires. Le programme vise à apporter, dans et par les territoires, des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie : développement des compétences dans le bassin d'emploi, mobilité des salariés, disponibilité du foncier pour s'implanter ou s'agrandir. Ce sont 1 600 projets qui ont été remontés du terrain, dont plus du quart autour des compétences.

La création du dispositif *Pack rebond* s'inscrit dans le cadre du cap fixé le 14 juillet 2020 par le Président de la République, en matière de souveraineté nationale, de reconstruction économique et de partenariat avec les territoires. Ce *Pack rebond* est structuré autour de quatre objectifs : attirer de nouveaux investissements et relocaliser notre production ; expérimenter des sites pilotes pour les transitions industrielle et écologique ; préserver les savoir-faire et développer les compétences ; accélérer les projets des collectivités et des industriels.

Pour accélérer la réalisation des investissements industriels dans nos territoires, 66 nouveaux sites « clés en main », dans 13 régions ont été sélectionnés en juillet 2020. Lancé en début d'année, lors du sommet « *Choose France* » à Versailles, les sites clés en main concilient un haut niveau de protection environnementale, en ayant purgé ou anticipé l'ensemble des autorisations administratives, et des délais de réalisation des projets raccourcis pour les investisseurs. Ces sites clés en main ont vocation à devenir les vitrines de la relocalisation d'activités et feront l'objet d'un accompagnement prioritaire de l'État, en lien avec la Banque des Territoires et les collectivités territoriales. L'objectif est de soutenir la redynamisation du tissu économique et industriel des villes moyennes par la création de nouvelles formations professionnelles au plus près des besoins des PME et des ETI. Chaque collectivité lauréate bénéficiera de l'ingénierie de formation du Cnam et d'un accompagnement « sur mesure », apporté par la Banque des Territoires.

Répartition des filières *Au cœur des territoires*

Secteur	Ville
Industrie du futur	Dreux, Maubeuge, Pithiviers, Saint-Dizier, Saint-Omer
Industrie du BTP	Dreux, Montbrison
Industrie du bois	Dax
Numérique	Brignoles, Dax, Dreux, Les Mureaux, Troyes, Vierzon
Maintenance industrielle	Beauvais, Melun, Pithiviers, Saint-Dizier
Logistique / e-commerce	Bourges, Dax, Melun, Laon-St Quentin
Tertiaire	Arras, Beauvais, Bourges, Châlons-en-Champagne, Chaumont, Colmar, Épinal, Laon-Saint Quentin, Melun, Nevers, Quimper, Saverne, Verdun
Entrepreunariat	Brignoles, Dax, Dreux, Grand Chalon, Grasse, Laon-Saint Quentin, Lunéville
Logistique	Montbrison, Montélimar
Informatique	Alès, Arras, Bourges, Beauvais, Coulommiers, Saint-Brieuc, Troyes
Métallurgie	Montbrison, Saint-Dizier

Nombre d'auditeurs nouveaux *Au cœur des territoires*

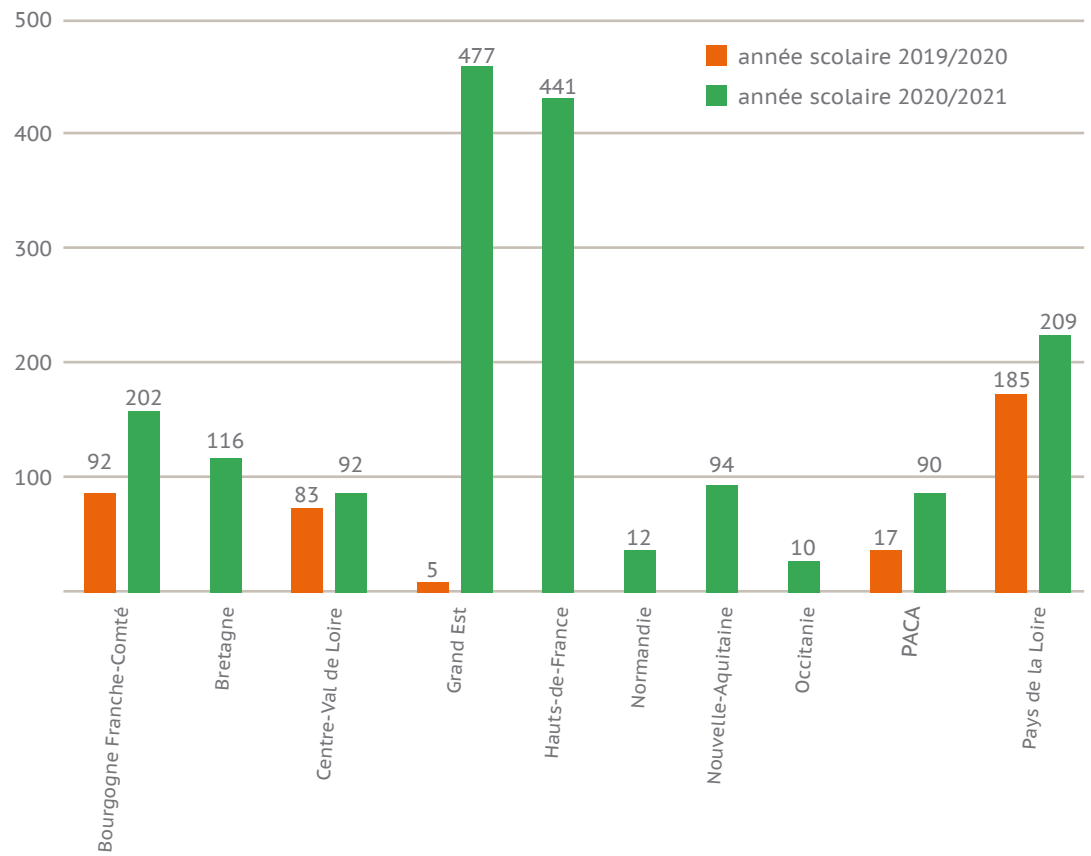

Répartition des sites en juin 2021 par région

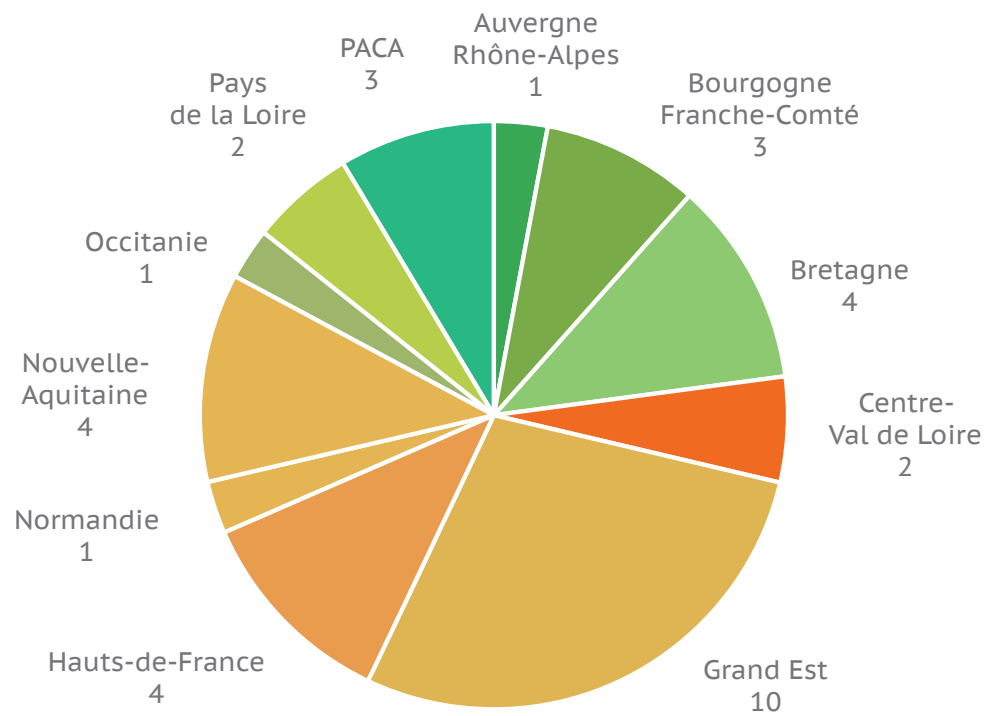

À Vierzon

Le Cnam *Au cœur des territoires* à Vierzon est né d'une dynamique locale visant le développement de l'attractivité économique et culturelle de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry. À l'issue d'un diagnostic territorial mené grâce au soutien de la Banque des Territoires, l'axe numérique s'est affirmé. C'est donc sur cette base que le travail partenarial s'est engagé avec les centres de formation et établissements locaux (CF La Salle, lycée Henri Brisson, Algosup) ainsi que les acteurs socioprofessionnels (Mission locale, Pôle emploi, PIJ, Ligue de l'enseignement) et socio-économiques (rapprochement avec les associations des commerçants notamment) et ce, toujours en coopération avec la Communauté de communes et avec le soutien du Conseil régional Centre-Val de Loire.

Ce projet répond en outre au besoin de qualification des publics en rupture sociale et professionnelle afin de les accompagner vers un secteur en pleine expansion : le numérique. Dans cette optique, le Passe Numérique Pro Développeur web a été créé. L'objectif, en valorisant les compétences locales des métiers, est de recruter des enseignants-formateurs du bassin d'emploi. À la rentrée 2021 sera également proposée une formation avec le titre de Technicien développeur, labellisée Grande École du numérique.
Afin de favoriser la poursuite d'études des BTS système numérique, la licence informatique a été ouverte en partenariat avec le lycée Henri Brisson.

Un pôle d'excellence numérique réunira prochainement le Cnam, des startups, un incubateur dans un lieu historique réhabilité grâce aux investissements de la Chambre de commerce.

À Chalon-sur-Saône

Dans un contexte local marqué par l'ambition des acteurs à accompagner les entreprises industrielles de la région en vue des transformations dans le champ du numérique, le Grand Chalon porte une politique dédiée à la priorisation du développement économique, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Ainsi, le Grand Chalon s'est engagé auprès du Cnam, de l'Ensam et de l'UIMM, dans nombre de projets novateurs, en s'inscrivant dans des dynamiques nationales, telles que French Tech, Territoires d'industrie ou encore *Au cœur des territoires*.

En créant avec le Cnam et l'École nationale supérieure des arts et métiers, un partenariat unique et innovant, dans la logique de la stratégie de développement économique du territoire, le Cnam Bourgogne Franche-Comté et l'Institut Image (Ensam) ont mis en place un continuum de formations autour de la thématique numérique. Ont été ainsi ouverts en 2019 la licence Informatique, en continuité des BTS existants et, avec pour prolongement, le master Management des technologies interactives 3D de l'Ensam. Dans cette logique, un Bac+1 Intégrateur Web est venu étoffer l'offre et a accueilli dès 2020 des étudiants. Ce projet est soutenu par le programme NCU d'Hesam Université.

Les formations du Cnam Bourgogne Franche-Comté sont implantées au cœur du dispositif créé par le Grand Chalon - l'Usinerie : lieu dévolu à la valorisation et au développement de la digitalisation des entreprises industrielles, dans une perspective d'accompagnement de la révolution de l'industrie 4.0.

Cet écosystème réunira le centre Cnam de Chalon, l'Institut Image (Ensam) et les équipes de la collectivité en lien avec les entreprises. Ce projet d'envergure régionale a été l'occasion d'associer un grand nombre d'acteurs économiques et institutionnels et, notamment, de dynamiser l'offre de formation. Ainsi, préalablement à l'ouverture du Bac+1 numérique Intégrateur Web, des réunions préparatoires ont permis d'associer à cette expérimentation Pôle emploi, la Mission locale, les lycées du territoire, entre autres.

À l'issue de cette phase initiale, il est prévu l'ouverture du titre Technicien développeur à la rentrée 2022. Un diplôme d'ingénieur en intelligence artificielle et Big Data renforcera ce partenariat local avec l'Ensam et l'UIMM.

À Manosque

L'implantation du Cnam sur le territoire manosquin s'effectue depuis 2019 de manière progressive, en lien étroit avec la ville de Manosque, lauréate de l'AMI 1.

Un premier axe a été développé, sous l'impulsion des entreprises industrielles du territoire et de leurs représentants professionnels - Chambre de commerce et d'industrie des Alpes de Haute-Provence, UIMM Provence - pour répondre à des besoins en compétences dans les métiers de l'électrotechnique et des systèmes automatisés. Les entreprises du territoire se sont impliquées tant dans la conception, que dans le contenu et l'animation de formations proposées par le Cnam PACA. À ce jour, un parcours de certificat professionnel en électrotechnique, soutenu par la région PACA a été ouvert à destination des publics de demandeurs d'emploi, en partenariat avec l'éco-campus de Sainte-Tulle.

À la rentrée 2021, une licence professionnelle Conception et amélioration de processus et de procédés industriels ouvrira par la voie de l'alternance en partenariat avec le CFAI Provence, le GRETA Alpes Provence et le lycée des Iscles. Une réflexion est en cours pour ouvrir à un public de formation continue un parcours axé sur le tourisme littéraire dans ce territoire marqué par l'empreinte de Jean Giono.

À Quimper

Inaugurée le 4 octobre 2019, l'antenne du Cnam à Quimper est la première à avoir été officiellement ouverte à la suite de l'annonce, le jeudi 26 septembre 2019, par les ministres Muriel Pénicaud, Frédérique Vidal et Jacqueline Gourault de la liste des 55 premières villes moyennes accueillant un nouvel espace d'accès à la formation du Cnam. Sous l'impulsion de l'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale, le Cnam a rejoint les locaux de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat à Cuzon. Il est dorénavant possible d'accéder à Quimper à un choix de plus de 600 formations courtes proposées à distance (d'une durée de 60 heures réparties sur 3 mois) accessibles tout en travaillant ou en recherchant un emploi. À noter que toutes ces formations courtes du Cnam permettent de valider, à son rythme, un titre ou un diplôme reconnu par l'État et les employeurs.

À la rentrée de septembre 2021, avec la licence en gestion des organisations, une nouvelle formation d'enseignement supérieur sera disponible par la voie de l'alternance à Quimper en partenariat avec la Chambre de Métiers.

À Saint-Dizier

La ville de Saint-Dizier, lauréate de la première vague de l'appel à manifestation d'intérêt *Au cœur des territoires*, et le Cnam travaillent de concert à l'installation d'un hub des compétences au sein de l'agglomération.

Un équipement territorial ambitieux au service du développement des compétences des individus, des entreprises et des territoires est mis en place dont les objectifs partagés par les deux partenaires sont de maintenir les jeunes sur le territoire, de fournir les compétences adaptées aux besoins des entreprises et de favoriser l'attractivité du territoire.

En septembre 2020, un partenariat noué avec l'UIMM Champagne-Ardenne a permis le déploiement de deux licences métiers de l'industrie avec un parcours systèmes automatisés et un autre orienté process de fabrication. La mise en place de ces licences constitue la première étape d'un partenariat qui vise à développer une offre de formation commune pour soutenir l'activité industrielle.

Villes labellisées et nouvelles antennes Cnam

Villes labellisées et nouvelles antennes Cnam

Chronologie et chiffres-clés

21 janvier 2019

Lancement du programme *Au cœur des territoires* par Olivier Faron, administrateur général du Cnam

1er avril 2019
Signature de la convention partenariale associant le programme *Au cœur des territoires* au programme Action cœur de ville, porté par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

13 mai 2019
Lancement du premier appel à manifestation d'intérêt (AMI 1) auprès des 222 villes Action cœur de ville

5 septembre 2019
Sélection des 55 premières villes lauréates de l'AMI 1 :
• 85 collectivités ont répondu à l'AMI 1 (soit 40% des 222 villes labellisées ACV) réparties de la sorte : 48% EPCI, 33% collectivités, 19% EPCI et collectivités.
• Parmi les 55 villes lauréates, 2 sont hors ACV, 6 sont situées dans les DOM-TOM et 67 % des collectivités sont situées en Territoires d'industrie.

Calendrier d'ouverture des villes lauréates
***Au cœur des territoires* AMI 1**

2019-2020 : Bourges, Chaumont, Saint-Brieuc, Quimper, Chalon-sur-Saône, Manosque, Vierzon.

2020-2021 : Alès, Beauvais, Brignoles, Châlons-en-Champagne, Châteaubriant-Derval, Cherbourg-en-Cotentin, Cognac, Dieppe, Fougères, Grasse, Lunéville, Marmande, La Roche-sur-Yon, Maubeuge, Morlaix, Nevers, Niort, Saint-Avold, Saint-Dié-Des-Vosges, Saint-Dizier, Saverne, Vesoul, Verdun, Vittel.

2021-2022 : Aurillac, Basse-Terre, Château-Thierry, Charleville-Mézières, Colmar, Épinal, Les Mureaux, Montereau-Fault-Yonne, Montauban, Montélimar, Roanne, Saint-Laurent de Maroni, Saint-Lô, Saint-Louis, Marigot (Saint-Martin), Saumur, Sète, Thionville, Troyes.

2022-2023 : Coulommiers, Le Port, Mamoudzou.

20 Juillet 2020
Lancement du deuxième appel à manifestation d'intérêt (**AMI 2**), avec le soutien du programme Territoires d'industrie

Phase 1, ouverte jusqu'au 6 novembre 2020
Communauté urbaine d'Arras (Hauts-de-France),
Agglomération du Pays de Dreux et la commune de Dreux (Centre-Val de Loire),
Communauté d'agglomération Melun Val de Seine (Île-de-France),
Consortium Laon – Agglomération du Saint-Quentinois (Hauts-de-France)
Phase 2, ouverte jusqu'au 12 février 2021
Dax, Entente Pithiviers-Loiret, Longwy, Montbrison, Pays de Saint-Omer
Phase 3, ouverte jusqu'au 25 juin 2021

Signature de la convention pour l'ouverture d'un nouveau centre Cnam à Montélimar, le 10 juin 2021

ACV : Action cœur de ville;
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale.

Partenaires

le cnam

Le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est un grand établissement d'enseignement supérieur et de recherche. Ses trois missions principales sont la formation professionnelle tout au long de la vie, la recherche technologique et l'innovation, et la diffusion de la culture scientifique et technique. Disposant d'un fort ancrage territorial, le Cnam propose près de 700 parcours de formation dans les domaines des sciences exactes, techniques et tertiaires. Chaque année, il accueille plus de 55 000 auditeurs et délivre plus de 13 000 diplômes, certifications ou titres. Le Cnam développe une recherche pluridisciplinaire et transdisciplinaire en lien avec les grands enjeux de la société. Le Musée des Arts et Métiers, composante du Cnam, conserve une collection remarquable, témoin de l'évolution des savoirs scientifiques et du progrès technique.

L'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) est née de la fusion du Commissariat général à l'égalité des territoires, d'Epareca et de l'Agence du numérique, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) est un nouveau partenaire pour les collectivités locales. Elle marque une transformation profonde de l'action de l'État : une action désormais plus en lien avec les collectivités territoriales pour faire réussir leurs projets de territoires.

Action cœur de ville, programme partenarial d'investissement public, concourt aux projets locaux de revitalisation des centres-villes dans les villes moyennes françaises. Structuré autour de 5 axes (réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville ; développement économique et commercial équilibré ; accessibilité, mobilité et connexions ; mise en valeur de l'espace public et du patrimoine ; accès aux équipements et aux services publics), il est doté d'une enveloppe de 5 milliards d'euros répartie sur 5 ans. Financé par quatre partenaires, à savoir l'État, Action logement, la Caisse des Dépôts ainsi que l'Agence nationale de l'habitat (Anah), Action cœur de ville, c'est aujourd'hui 222 villes, sept ministères impliqués et plus de 4 000 actions conventionnées.

Le programme Territoires d'industrie, lancé par le Premier ministre à l'occasion du Conseil national de l'industrie le 22 novembre 2018, bénéficie à 148 territoires vers lesquels plus de 1,3 milliard d'euros est orienté prioritairement. D'importants moyens humains et techniques viennent également compléter le dispositif.

La Banque des Territoires, créée en 2018, est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêt et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. Elle est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Villes de France est une association pluraliste d'élus qui rassemble les villes de 10 000 à 100 000 habitants et leurs agglomérations du territoire national, ensemble qui est le cadre de vie de près de la moitié de la population française (30 millions d'habitants). Depuis 2014, Caroline Cayeux, maire de Beauvais, présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, est présidente de Villes de France et Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, président de la communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, en est le président délégué. La mission de Villes de France est de représenter et défendre ces bassins de vie qui assurent la solidité du maillage régional, entre les métropoles et les territoires ruraux avec lesquels ils dialoguent et coopèrent.

L'Assemblée des communautés de France (AdCF) est la fédération nationale des élus d'intercommunalités. Elle est présidée depuis le 5 novembre 2020 par Sébastien Martin, président de la communauté du Grand Chalon. L'AdCF assure plusieurs missions fixées dans ses statuts : la représentation des intercommunalités auprès des pouvoirs publics nationaux, la participation aux débats sur les évolutions de l'organisation territoriale et des politiques publiques décentralisées, le développement d'une expertise spécifique au service de ses adhérents. Fédérant près de 1 000 intercommunalités, le réseau de l'AdCF rassemble au total plus de 80% de la population française regroupée en intercommunalité.

L'UIMM La Fabrique de l'avenir représente 42 000 entreprises industrielles de la métallurgie et de la transformation des métaux, de la mécanique, de l'automobile, de la construction navale, de l'aéronautique, du spatial et du ferroviaire, de l'électrique et de l'électronique, du nucléaire et des équipements ménagers. L'UIMM s'appuie sur un réseau de 59 chambres syndicales territoriales et 10 fédérations professionnelles. Pilote du premier réseau privé en matière de formation technique et industrielle, elle accompagne au plus près de leurs besoins l'ensemble des entreprises industrielles dans la recherche des compétences nécessaires à leur développement.

Signature de la convention Cnam-UIMM, le 16 octobre 2020.

The Adecco Group, leader mondial des solutions en ressources humaines, est présent sur les 5 continents dans 60 pays et territoires. En France, ses 9 000 collaborateurs permanents construisent l'emploi de demain. Au sein d'un monde qui évolue chaque jour, le groupe s'appuie sur le digital et les dernières technologies pour accompagner la transformation des compétences. Aujourd'hui, The Adecco Group, ce sont 9 marques expertes qui couvrent toutes les formes d'emploi et de flexibilité. Le Groupe crée et porte de nombreuses initiatives pour faire se rencontrer entreprises et candidats et ainsi développer le capital humain.

CMA France est l'établissement public national fédérateur du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA). En partenariat avec les organisations professionnelles, CMA France agit pour que la place de l'artisanat soit reconnue à part entière dans l'économie et que les intérêts des entreprises artisanales soient pris en compte dans les programmes de développement, les lois et réglementations nationaux et européens. Les instances de CMA France assurent l'appui au réseau des CMA, développent des actions collectives et des services communs à destination des chefs d'entreprises artisanales et de leurs collaborateurs, des jeunes, des créateurs et repreneurs d'entreprises.

Infos pratiques

Quel est l'objectif du programme Au cœur des territoires ?
Étoffer l'offre de formation adaptés aux besoins réels des bassins d'emploi et en tenant compte de manière concrète de la diversité des territoires pour en renforcer l'attractivité économique.

Qui pilote le programme ?
L'adjoint de l'administrateur général chargé de la stratégie et du développement appuyé par la direction de l'action régionale du Cnam en lien avec la direction du programme Action cœur de ville, la direction du programme Territoires d'industrie, la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires, les associations d'élus Villes de France et Assemblée des communautés de France (AdCF) ; en partenariat avec l'UIMM, les chambres de métiers et de l'artisanat et The Adecco Group.

Qui peut candidater ?
Toutes les collectivités dites villes moyennes (entre 10 000 et 100 000 habitants), en particulier celles, éloignées d'un pôle universitaire, dont l'offre de formation dans l'enseignement supérieur est peu développée sur leur bassin de vie.

Comment candidater ?
Les dossiers de candidature sont disponibles en ligne sur le site cnam.fr, rubrique Régions, et à retourner à cœurterritoires@lecnam.net

Besoin de plus de renseignements ?
Contactez-nous : cœurterritoires@lecnam.net

Conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin — Paris 3e
www.cnam.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

et découvrez nos décryptages
de l'actualité et des enjeux de société
www.blog.cnam.fr

DOCET OMNES UBIQUE